

«Civilité» «Prénom_» «Nom»
«Fonction»
«Adresse_1»
«Adresse_2_»
«Adresse_3_»
«Code postal» «Ville » «Cedex»

Le Président

Vendredi 7 avril 2017
Nos références FSM/AM 470
Affaire suivie par Aurélie Mallet

«Civilité» «Nom»,

Le 24ème Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture s'est tenu les 30 et 31 mars à Saint-Etienne pendant la Biennale Internationale du Design. Fondée en 1960 par Michel Durafour, notre Fédération est d'essence pluraliste et démocratique, elle regroupe plusieurs centaines de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale.

Reconnue comme un des partenaires premiers par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle s'attache à promouvoir une véritable décentralisation culturelle dans la reconnaissance des politiques mises en œuvre au sein des territoires. Elle accompagne les élu-e-s dans leur mission et soutient l'expérimentation et l'innovation artistiques et culturelles dans l'esprit de la libre administration des collectivités. Dès 1960, elle militait pour le 1% culture du budget de l'Etat et depuis 2013 pour la reconnaissance des politiques pour les personnes par les territoires dans son document d'orientation politique, droits aujourd'hui reconnus dans la loi sous la forme des droits culturels.

Ce Congrès placé sous la problématique suivante « *les politiques culturelles sont-elles toujours pertinentes ?* » a permis de ré-interroger l'engagement des pouvoirs publics, celui des collectivités territoriales et singulièrement celui de l'Etat.

Les élu-e-s présent-e-s représentant-e-s de très nombreuses collectivités territoriales de France, des plus grandes aux plus petites ont toutes redit avec force et expériences leur engagement pour les arts et la culture non pas seulement comme une catégorie mais bien comme un des fondements des politiques publiques.

Le Congrès a adopté cinq grandes propositions qui sont autant de chantiers pour renouveler les politiques culturelles publiques, elles relèvent d'un engagement national tant de l'Etat que des collectivités territoriales pour une nouvelle étape dans la responsabilité culturelle partagée inscrite dans les lois NOTRe et LCAP.

Nous avons souhaité vous faire part de ce travail collectif et vous demandons en tant que candidat à la présidence de la République votre point de vue. La FNCC rendra public vos commentaires et vos propositions. Les élu-e-s ont légitimement besoin de connaître vos perspectives d'engagement avant l'élection présidentielle.

Veillez agréer «Civilité» «Nom», l'expression de toute ma considération.

Président de la FNCC

Florian SALAZAR-MARTIN

Pièces jointes : Communiqué et propositions de la FNCC.

Adresse FNCC : 15 rue Léon Lamaizière – 42000 SAINT-ETIENNE